Déserts médicaux : le ministère de la santé essaie de trouver des solutions

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-10-09 15:45:34 - Vu sur pharmacie.ma

Le nombre de médecins en exercice dans les régions reculées ne cesse de diminuer. Pour lutter contre cette situation, il est clair qu'il faut des médecins dans ces régions reculées.

Pour donner un aperçu sur la situation, le ministère de la santé rappelle dans un communiqué que sur les 400 postes consacrés au recrutement des médecins et à l'intégration des médecins résidents en 2014, 104 postes budgétaires n'ont pas été pourvus. Ce qui représente 26% de l'ensemble des postes disponibles.

Suite au premier concours, lancé le 31 août 2014 pour le recrutement de 225 médecins, répartis sur le territoire national, seulement 121 médecins ont pris leurs fonctions, alors que 104 ont refusé de rejoindre leurs postes, soit 26% des postes à pourvoir. Par la suite, un deuxième concours a été organisé, le 18 janvier 2015, pour remplir les 104 postes restés vacants depuis le premier concours, à l'issue duquel, seuls 19 médecins ont rejoint leurs postes d'affectation, tandis que 85 postes demeuraient toujours vacants. Pour éviter la suppression de ces postes, le ministère de tutelle avait demandé l'autorisation des services du ministère des finances pour transformer les postes budgétaires, initialement consacrés aux médecins, en vue de recruter des infirmiers.

Il avait ainsi été procédé, au lancement, pour la troisième fois, d'un concours de recrutement d'infirmiers, le 30 mars 2015, pour occuper les postes destinés initialement aux médecins. Aucun poste budgétaire n'a été pourvu par le ministère. Notons que 315 postes ont été consacrés au recrutement des médecins généralistes en 2015 (225 au niveau des hôpitaux publics et 90 au niveau des Centres hospitaliers universitaires). Quant aux prochains concours de recrutement, le ministère de la santé n'a pas encore communiqué les dates.

Le ministère a élaboré une stratégie basée sur trois axes pour faire face au refus des médecins d'exercer dans les zones rurales et éloignées. Celle-ci porte sur l'augmentation des postes budgétaires, le renforcement de l'infrastructure et la fourniture d'équipements biomédicaux afin d'améliorer les conditions de travail des professionnels, ainsi que la répartition équitable des ressources humaines au niveau de l'ensemble des régions.